

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1833**

commune (s) :

objet : Réparations et fourniture de pièces détachées pour les matériels SCHNEIDER Electric installés sur les stations d'épuration, de relèvement, le réseau du système d'assainissement et l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers de Lyon-Sud de la Métropole de Lyon et l'usine d'incinération de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 11 septembre 2017****Décision n° CP-2017-1833**

objet : **Réparations et fourniture de pièces détachées pour les matériels SCHNEIDER Electric installés sur les stations d'épuration, de relèvement, le réseau du système d'assainissement et l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers de Lyon-Sud de la Métropole de Lyon et l'usine d'incinération de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

**I - Présentation du marché****1° - Prestation à réaliser**

Le marché a pour objet la réparation et la fourniture de pièces détachées destinées à la maintenance d'un parc existant d'automates et d'équipement d'automatisme de marque SCHNEIDER Electric, installés sur les stations d'épuration, de relèvement, le réseau du système d'assainissement et l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers de Lyon-sud de la Métropole de Lyon.

Les fournitures et prestations objet du marché sont à destination principalement :

- les services exploitant, les stations d'épuration et de relèvement,
- l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers de Lyon sud.

**2° - Choix de la procédure**

La société SCHNEIDER Electric détient l'exclusivité de conception, de commercialisation de pièces détachées certifiées d'origine et du savoir faire nécessaire permettant d'assurer la sécurité du matériel et des utilisateurs mais également de l'assistance technique aux opérateurs.

A cette fin, la société SCHNEIDER Electric a fourni une attestation justifiant de ses droits d'exclusivité.

En conséquence, une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable a été lancée en application des articles 30.I.3b et 30.I.3c du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de ce marché.

**II - Caractéristiques du marché****1° - Forme du marché**

Le présent marché public est un accord cadre à bons de commande passé avec un seul opérateur économique au sens des articles 78 et 80 du décret marché publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

## 2° - Montants du marché

Le marché comporte un engagement minimum de commande de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC et comporte un engagement maximum de commande de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC.

Dans le respect des articles 62 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 28 juillet 2017, a choisi l'offre de l'entreprise SCHNEIDER Electric.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commandes relatif à la réparation et fournitures de pièces détachées pour les matériels SCHNEIDER Electric installés sur les stations d'épuration, de relèvement et l'usine d'incinération de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise SCHNEIDER Electric pour un montant minimum de 200 000 €HT, soit 240 000 €TTC et maximum de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC pour une durée ferme de 4 ans.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire - exercices 2017 à 2021 - pour :

- le budget principal : compte 61558 - fonction 7213 sur diverses opérations de la section de fonctionnement,

- le budget annexe de l'assainissement : comptes 6063 et 61528 sur diverses opérations de la section de fonctionnement et compte 2313 sur diverses opérations de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.**